Cycle de vie de l’espace public

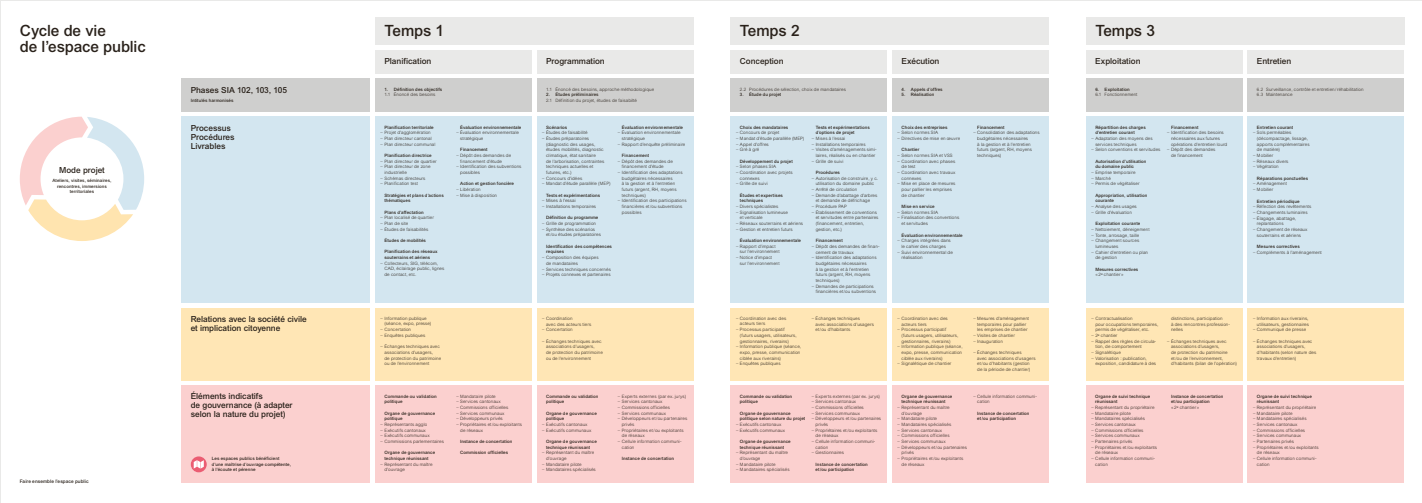

Pour qui?

Le Cycle de vie de l’espace public est utile à tout acteur de l’espace public, qui prend part concrètement à une ou plusieurs de ses étapes.

Pourquoi?

Le Cycle de vie de l’espace public constitue un pense-bête permettant de situer l’action de chaque acteur dans le temps, dans l’espace et dans le champ des procédures. Il permet d’anticiper les étapes à venir et de corriger la trajectoire du projet en fonction des étapes passées. Le Cycle de vie n’a pas la prétention d’être exhaustif. Il convient donc de l’interpréter et d’en adapter le contenu selon la nature du projet développé.

Comment s’en servir?

Processus, procédures, livrables :

1. Situer son action selon l’étape en cours et son rôle dans le processus de projet.
2. Vérifier que les étapes passées ont été menées à bien et, cas échéant, s’enquérir de mesures d’adaptation possibles.
3. Identifier les étapes à venir, en particulier celles suivant directement l’étape en cours, et vérifier leur adéquation mutuelle.

Relations avec la société civile :

1. Identifier les actions légalement obligatoires ou souhaitables et les mettre en œuvre.
2. Vérifier que les actions passées ont été menées à bien et, cas échéant, s’enquérir de mesures d’adaptation possibles.
3. Identifier les actions à venir, en particulier celles suivant directement l’étape en cours, et vérifier leur adéquation mutuelle.

Éléments indicatifs de gouvernance :

1. Élaborer la gouvernance à mettre en place pour le succès du projet en adaptant les éléments indicatifs à la nature du projet, quelle que soit l’étape en cours au moment de la prise en main du Cycle de vie.
2. Cas échéant, procéder à des adaptations de la gouvernance déjà en place.

Cycle de vie de l'espace public

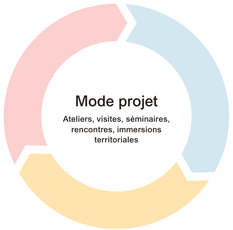

Temps 1

Planification

Phases SIA 102, 103, 105
Intitulés harmonisés

1. **Définition des objectifs**
1.1 Énoncé des besoins

Processus Procédures Livrables

Planification territoriale
– Projet d'agglomération
– Plan directeur cantonal
– Plan directeur communal

Planification directrice
– Plan directeur de quartier
– Plan directeur de zone industrielle
– Schémas directeurs
– Planification test

Stratégies et plans d'actions thématiques

Plans d'affectation
– Plan localisé de quartier
– Plan de site
– Études de faisabilités

Études de mobilités

Planification des réseaux souterrains et aériens
– Collecteurs, SIG, télécom, CAD, éclairage public, lignes de contact, etc.

Évaluation environnementale
– Évaluation environnementale stratégique

Financement
– Dépôt des demandes de financement d'étude
– Identification des subventions possibles

Action et gestion foncière
– Libération
– Mise à disposition

Relations avec la société civile et implication citoyenne

– Information publique (séance, expo, presse)
– Concertation
– Enquêtes publiques

– Échanges techniques avec associations d'usagers, de protection du patrimoine ou de l'environnement

Éléments indicatifs de gouvernance (à adapter selon la nature du projet)

Commande ou validation politique

Organe de gouvernance politique
– Représentants agglo
– Exécutifs cantonaux
– Exécutifs communaux
– Commissions parlementaires

Organe de gouvernance technique réunissant
– Représentant du maître d'ouvrage
– Mandataire pilote
– Services cantonaux
– Commissions officielles
– Services communaux
– Développeurs privés
– Propriétaires et/ou exploitants de réseaux

Instance de concertation

Commission officielles

Les espaces publics bénéficient d'une maîtrise d'ouvrage compétente, à l'écoute et pérenne

Programmation

1.1 Énoncé des besoins, approche méthodologique
2. **Études préliminaires**
2.1 Définition du projet, études de faisabilté

Scénarios
– Études de faisabilité
– Études préparatoires (diagnostic des usages, études mobilités, diagnostic climatique, état sanitaire de l'arborisation, contraintes techniques actuelles et futures, etc.)
– Concours d'idées
– Mandat d'étude parallèle (MEP)

Tests et expérimentations
– Mises à l'essai
– Installations temporaires

Définition du programme
– Grille de programmation
– Synthèse des scénarios et/ou études préparatoires

Identification des compétences requises
– Composition des équipes de mandataires
– Services techniques concernés
– Projets connexes et partenaires

Évaluation environnementale
– Évaluation environnementale stratégique
– Rapport d'enquête préliminaire

Financement
– Dépôt des demandes de financement d'étude
– Identification des adaptations budgétaires nécessaires à la gestion et à l'entretien futurs (argent, RH, moyens techniques)
– Identification des participations financières et/ou subventions possibles

– Coordination avec des acteurs tiers
– Concertation

– Échanges techniques avec associations d'usagers, de protection du patrimoine ou de l'environnement

Commande ou validation politique

Organe de gouvernance politique
– Exécutifs cantonaux
– Exécutifs communaux

Organe de gouvernance technique réunissant
– Représentant du maître d'ouvrage
– Mandataire pilote
– Mandataires spécialisés
– Experts externes (par ex. jurys)
– Services cantonaux
– Commissions officielles
– Services communaux
– Développeurs et/ou partenaires privés
– Propriétaires et/ou exploitants de réseaux
– Cellule information communication

Instance de concertation

Temps 2

Conception

2.2 Procédures de sélection, choix de mandataires
3. **Étude du projet**

Choix des mandataires
– Concours de projet
– Mandat d'étude parallèle (MEP)
– Appel d'offres
– Gré à gré

Développement du projet
– Selon phases SIA
– Coordination avec projets connexes
– Grille de suivi

Études et expertises techniques
– Divers spécialistes
– Signalisation lumineuse et verticale
– Réseaux souterrains et aériens
– Gestion et entretien futurs

Évaluation environnementale
– Rapport d'impact sur l'environnement
– Notice d'impact sur l'environnement

Tests et expérimentations d'options de projet
– Mises à l'essai
– Installations temporaires
– Visites d'aménagements similaires, réalisés ou en chantier
– Grille de suivi

Procédures
– Autorisation de construire, y c. utilisation du domaine public
– Arrêté de circulation
– Demande d'abattage d'arbres et demande de défrichage
– Procédure PAP
– Établissement de conventions et servitudes entre partenaires (financement, entretien, gestion, etc.)

Financement
– Dépôt des demandes de financement de travaux
– Identification des adaptations budgétaires nécessaires à la gestion et à l'entretien futurs (argent, RH, moyens techniques)
– Demandes de participations financières et/ou subventions

– Coordination avec des acteurs tiers
– Processus participatif (futurs usagers, utilisateurs, gestionnaires, riverains)
– Information publique (séance, expo, presse, communication ciblée aux riverains)
– Enquêtes publiques

– Échanges techniques avec associations d'usagers et/ou d'habitants

Commande ou validation politique

Organe de gouvernance politique selon nature du projet
– Exécutifs cantonaux
– Exécutifs communaux

Organe de gouvernance technique réunissant
– Représentant du maître d'ouvrage
– Mandataire pilote
– Mandataires spécialisés
– Experts externes (par ex. jurys)
– Services cantonaux
– Commissions officielles
– Services communaux
– Développeurs et/ou partenaires privés
– Propriétaires et/ou exploitants de réseaux
– Cellule information communication
– Gestionnaires

Instance de concertation et/ou participation

Exécution

4. Appels d'offres
5. Réalisation

Choix des entreprises
– Selon normes SIA
– Directives de mise en œuvre

Chantier
– Selon normes SIA et VSS
– Coordination avec phases de test
– Coordination avec travaux connexes
– Mise en place de mesures pour pallier les emprises de chantier

Mise en service
– Selon normes SIA
– Finalisation des conventions et servitudes

Évaluation environnementale
– Charges intégrées dans le cahier des charges
– Suivi environnemental de réalisation

Financement
– Consolidation des adaptations budgétaires nécessaires à la gestion et à l'entretien futurs (argent, RH, moyens techniques)

– Coordination avec des acteurs tiers
– Processus participatif (futurs usagers, utilisateurs, gestionnaires, riverains)
– Information publique (séance, expo, presse, communication ciblée aux riverains)
– Signalétique de chantier

– Mesures d'aménagement temporaires pour pallier les emprises de chantier
– Visites de chantier
– Inauguration

– Échanges techniques avec associations d'usagers et/ou d'habitants (gestion de la période de chantier)

Organe de gouvernance technique réunissant
– Représentant du maître d'ouvrage
– Mandataire pilote
– Mandataires spécialisés
– Services cantonaux
– Commissions officielles
– Services communaux
– Développeurs et/ou partenaires privés
– Propriétaires et/ou exploitants de réseaux
– Cellule information communication

Instance de concertation et/ou participation

Temps 3

Exploitation

6. Exploitation
6.1 Fonctionnement

Répartition des charges d'entretien courant
– Adaptation des moyens des services techniques
– Selon conventions et servitudes

Autorisation d'utilisation du domaine public
– Emprise temporaire
– Marché
– Permis de végétaliser

Appropriation, utilisation courante
– Analyse des usages
– Grille d'évaluation

Exploitation courante
– Nettoiement, déneigement
– Tonte, arrosage, taille
– Changement sources lumineuses
– Cahier d'entretien ou plan de gestion

Mesures correctives
« 2e chantier »

Financement
– Identification des besoins nécessaires aux futures opérations d'entretien lourd
– Dépôt des demandes de financement

– Contractualisation pour occupations temporaires, permis de végétaliser, etc.
– 2e chantier
– Rappel des règles de circulation, de comportement
– Signalétique
– Valorisation : publication, exposition, candidature à des distinctions, participation à des rencontres professionnelles

– Échanges techniques avec associations d'usagers, de protection du patrimoine et/ou de l'environnement, d'habitants (bilan de l'opération)

Organe de suivi technique réunissant
– Représentant du propriétaire
– Mandataire pilote
– Mandataires spécialisés
– Services cantonaux
– Commissions officielles
– Services communaux
– Partenaires privés
– Propriétaires et/ou exploitants de réseaux
– Cellule information communication

Instance de concertation et/ou participation
« 2e chantier »

Entretien

6.2 Surveillance, contrôle et entretien / réhabilitation
6.3 Maintenance

Entretien courant
– Sols perméables (décompactage, lissage, apports complémentaires de matière)
– Mobilier
– Réseaux divers
– Végétation

Réparations ponctuelles
– Aménagement
– Mobilier

Entretien périodique
– Réfection des revêtements
– Changements luminaires
– Élagage, abattage, replantations
– Changement de réseaux souterrains et aériens

Mesures correctives
– Compléments à l'aménagement

– Information aux riverains, utilisateurs, gestionnaires
– Communiqué de presse

– Échanges techniques avec associations d'usagers, d'habitants (selon nature des travaux d'entretien)

Organe de suivi technique réunissant
– Représentant du propriétaire
– Mandataire pilote
– Mandataires spécialisés
– Services cantonaux
– Commissions officielles
– Services communaux
– Partenaires privés
– Propriétaires et/ou exploitants de réseaux
– Cellule information communication